



Mardi 13 Mars 2012 À 08:33

## Un jeune prisonnier tabassé à Champ-Dollon

**Justice** Dans sa plainte, le détenu dit avoir été frappé par des gardiens. La direction alerte le Ministère public



Le directeur Constantin Franziskakis a dénoncé les faits à la justice.

(Photo: Michel Perret (Archives))

---

**Fedele Mendicino**



Un détenu dénonce un tabassage à Champ-Dollon. Selon nos renseignements, le 27 février, le directeur de la prison, Constantin Franziskakis, a lui-même pris sa plume pour écrire au procureur général et l'informer d'un passage à tabac présumé survenu le 22 février dernier. Un acte visiblement révélateur de la gravité de l'affaire. Avocate du prisonnier âgé de 19 ans, Me Anne Iseli Dubois a porté plainte, hier, pour lésions corporelles simples, omission de prêter secours et subsidiairement abus d'autorité à l'encontre d'un gardien gradé et d'autres fonctionnaires présents le soir de l'intervention musclée.

## **A la sortie de son procès**

Les événements de la plainte, non confirmés à ce stade de l'enquête, sont les suivants. K. est jugé le mercredi 22 février devant le Tribunal correctionnel. Il est notamment déclaré coupable de vols. Son avocate espère qu'il bénéficiera d'un régime de semi-liberté pour qu'il puisse travailler dans une menuiserie à Meyrin. A l'issue du procès, de retour à Champ-Dollon, le jeune Serbe descend du fourgon de convoyage. Là, il reconnaît un gardien gradé. Un homme qu'il a croisé lors d'un séjour à la prison pour mineurs La Clairière. D'après le plaignant, le fonctionnaire se vante, devant près d'une dizaine de collègues, de lui avoir donné des claques par le passé à La Clairière. K. proteste contre cette humiliation publique. Soudain, il reçoit un coup au visage. Sa lèvre saigne. Ce n'est pas tout. Le plaignant doit esquiver une seconde frappe. Il soutient avoir entendu son agresseur dire aux collègues de le taper dans l'ascenseur loin du regard indiscret des caméras. Dans cette aile ancienne du bâtiment, il n'y a pas de vidéosurveillance dans les ascenseurs. Là, il reçoit de violents coups de pied. Le constat de lésions traumatiques évoque plusieurs marques visibles dans le dos, le cou et l'épaule. L'homme est d'abord conduit de force dans sa cellule.

Blessé, il demande à voir un médecin. Refusé. Il insiste. Selon la plainte, les gardiens reviennent dix minutes plus tard pour lui infliger une nouvelle correction. Une gardienne, qui a assisté à l'intervention, aurait même bloqué la porte de l'ascenseur pour faciliter l'entrée de ses collègues. Le détenu est ensuite amené au cachot, non sans avoir été frappé, dit-il, dans les parties intimes. D'après nos informations, sur des images de vidéosurveillance, on voit, notamment, un employé en train de donner deux coups de pied au prisonnier qui est à terre.

## Photos à l'appui

Le lendemain, précise la plainte, le détenu reçoit une visite de la direction lui annonçant qu'une enquête disciplinaire a été ouverte contre les gardiens. Le détenu est conduit au service médical pour qu'un rapport soit établi et pour que des photos des lésions soient prises. Sous médicaments, K. n'arrive plus à dormir par crainte des représailles.

Me?Iseli Dubois déplore «ce genre de sévices et autres humiliations subis en prison. Cela constitue un frein de plus à la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.» Prémunis innocents, les gardiens contestent-ils les faits?

L'enquête le dira. Le directeur Constantin Franziskakis confirme avoir dénoncé lui-même les faits au Ministère public à la fin du mois dernier. «Une enquête disciplinaire a également été ouverte à l'encontre des gardiens concernés. Mais cette procédure est suspendue en attendant l'issue du volet pénal.»

source: Tribune de Genève

---

## Champ-Dollon: les avocats demandent au syndicat des gardiens de cesser leur grève

Le bâtonnier Me Vincent Spira estime que les actions de protestations portent atteinte aux droits des détenus



## Nouveau record de détenus à Champ-Dollon

Depuis la nuit de vendredi à samedi, 630 prisonniers sont incarcérés dans l'établissement pénitentiaire.



## L'affaire El-Ganam ternit l'image de Genève à l'étranger

Le maintien à Champ-Dollon du colonel égyptien Mohamed El-Ghanam est une épine dans le pied de la Genève des droits de



MeAnne Iseli Dubois a porté plainte, hier, pour lésions corporelles simples, omission de prêter secours et subsidiairement abus d'autorité à l'encontre d'un gardien gradé et d'autres fonctionnaires présents le soir de l'intervention musclée.(Photo: Pascal Frautschi)